

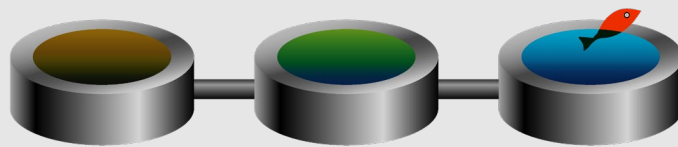
Rapport annuel

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC principal



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2011
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2011

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURES	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE.....	5
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	5
■	GLOSSAIRE	8
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	9
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	9
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	9
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	11
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2002	12
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR CHATEAUNEUF-SUR-CHER, ST SYMPHORIEN, VENESMES.	13
■	RECETTES D'EXPLOITATION	14
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	15
■	TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES	15
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	16
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE.....	16
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION.....	16
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION	17
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	17
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	19
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	19
■	ETAT DE LA DETTE.....	19
■	AMORTISSEMENTS REALISES	19
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	20
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	20
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	20
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	21
■	PRIX GLOBAL : SAINT-SYMPHORIEN	22

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER regroupe les communes de CHAMBON, CHATEAUNEUF-SUR-CHER, CHAVANNES, CORQUOY, CREZANCAI-SUR-CHER, LA CELLE-CONDE, LAPAN, LIGNIERES, MONTLOUIS, SAINT-LOUP-DES-CHAUMES, SAINT-SYMPHORIEN, SERRUELLES, UZAY-LE-VENON, VALLENAY, VENESMES et VILLECELIN.

La compétence assainissement collectif est découpée en 3 services :
assainissement Lignièrès
principal
Régie

Le présent rapport concerne uniquement le service : principal.

Les communes de ce service sont les suivantes : CHATEAUNEUF-SUR-CHER, SAINT-SYMPHORIEN et VENESMES.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

3 008 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 24 mai 2007. La durée du contrat est de 12 ans et 8 mois. Il prend fin le 31 décembre 2019.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

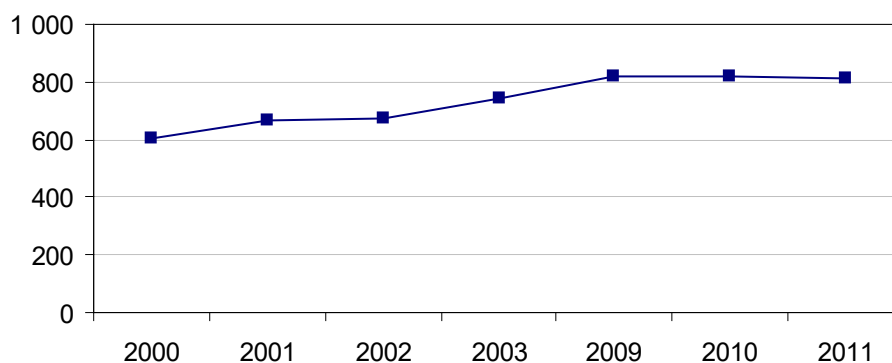
Avenant n°	Date	Objet
1	01/07/2010	Intégration de nouveaux ouvrages et modification du tarif

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2010	2011	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	798	795	-0,38 %
Nombre d'abonnements non domestiques	20	20	0,00 %
- dont avec autorisation de déversement formalisée	0	0	
- dont avec convention spéciale de déversement	0	0	
Nombre total d'abonnements	818	815	-0,37 %

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau. Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières.

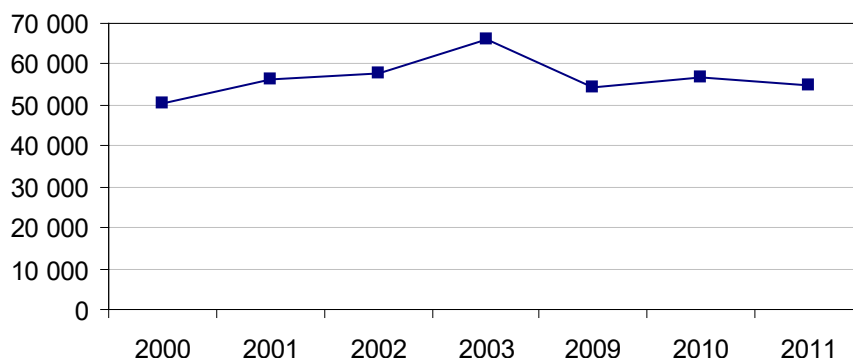
● Evolution du nombre total d'abonnements



■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2010	2011	Variation
- aux abonnés domestiques	56 907	47 576	-16,40 %
- aux abonnés non domestiques		7 398	
Total des volumes facturés	56 907	54 974	-3,40 %

- Evolution des volumes facturés aux abonnés



■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2010	2011	Variation
Réseau séparatif	10,004	8,793	-12,11 %
Réseau unitaire	1,662	1,662	0,00 %
Réseau eaux pluviales	1,8	1,8	0,00 %

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 5 ouvrages d'épuration.

- Station d'épuration des Occans à St Symphorien

Traitement des effluents

Type de station : Décanteur digesteur

Commune d'implantation : SAINT-SYMPHORIEN

Lieu-dit : Les Occans

Capacité nominale : 50 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5
Capacité	3 kg/j

- Station d'épuration du Terray à St Symphorien

Traitement des effluents

Type de station : Décanteur digesteur et filtre à sable.
 Commune d'implantation : SAINT-SYMPHORIEN
 Lieu-dit : Le Terray
 Capacité nominale : 60 Equivalent habitant

- Station d'épuration de Chérigny à Venesmes

Traitement des effluents

Type de station : Décanteur digesteur
 Commune d'implantation : VENESMES
 Lieu-dit : Chérigny
 Capacité nominale : 45 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5
Capacité	2,7 kg/j

- Station d'épuration du bourg de Venesmes

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre enterré
 Commune d'implantation : VENESMES
 Lieu-dit : le bourg
 Capacité nominale : 200 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	12 kg/j	20 kg/j	19 kg/j	3 kg/j	0,8 kg/j	30 m³/j

Prescriptions de rejet

Déclaration du 05/11/2002
 Milieu récepteur du rejet : le Cher

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		25					
DCO		90					
MES		30					
NKj		10					

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
-----------	------	-----	-----	-----	-----	----	-------

Charges brutes de substances polluantes collectées	7 kg/j	18 kg/j	7 kg/j	2 kg/j	2 kg/j	0,2 kg/j	17 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	96,1 %	89,1 %	94,7 %	24,9 %	21,4 %	-40,3 %	Sans objet

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2010	2011	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche		1	

- Station d'épuration de Châteauneuf - Route de Corquoy

Traitement des effluents

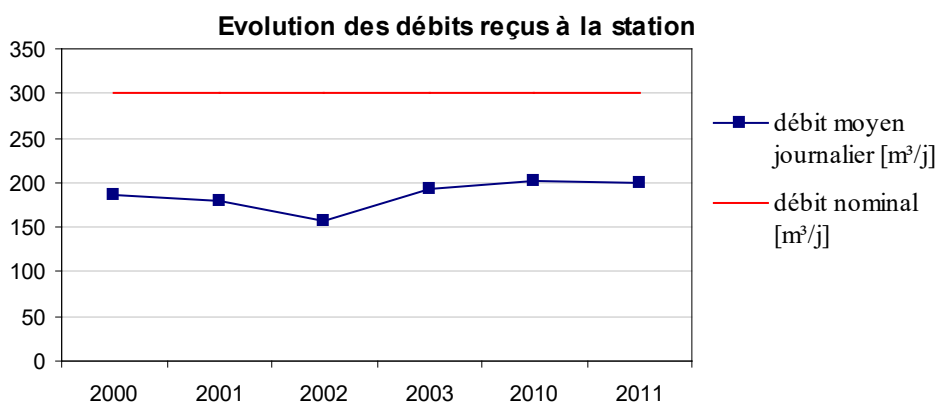
Type de station : Traitement biologique par boues activées
Commune d'implantation : VENESMES
Lieu-dit : Route de Corquoy
Capacité nominale : 2 000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

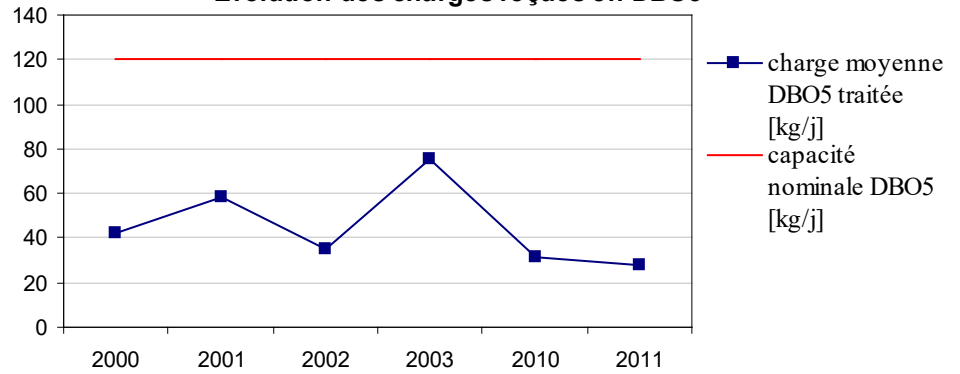
Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Débit
Capacité	120 kg/j	270 kg/j	180 kg/j	30 kg/j	300 m ³ /j

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	28 kg/j	83 kg/j	53 kg/j	11,9 kg/j	12 kg/j	1,5 kg/j	200 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	97,9 %	92,8 %	95,3 %	90,1 %	88,8 %	78,7 %	Sans objet



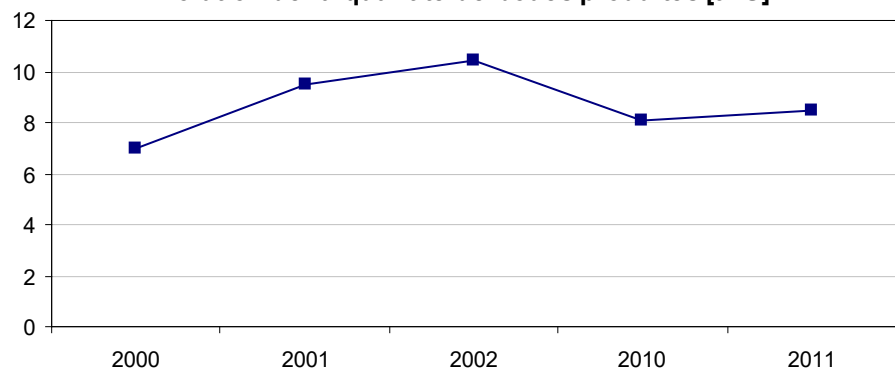
Evolution des charges reçues en DBO5



Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2010	2011	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	8,1	8,5	+4,94 %

Evolution de la quantité de boues produites [tMS]



■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
31/03/2010	Harmonisation des tarifs du contrat d'affermage

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2012, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 9,4 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2010.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2012 :
les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 500,00 €.
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 51,83 €.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de modernisation des réseaux de collecte par commune*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Au 1^{er} janvier 2012, la redevance a été totalement harmonisée et s'élève à 0.20€ HT / m3.

	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012
CHATEAUNEUF-SUR-CHER	0,1900	0,2000
SAINTE-SYMPHORIEN	0,1520	0,2000
VENESMES	0,1520	0,2000

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PRINCIPAL

2011

tarif domestique de la communauté de communes

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,85	37,96	+5,89 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7335	0,7767	+5,89 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20,40	14,00	-31,37 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,24	1,12	-9,68 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	7,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

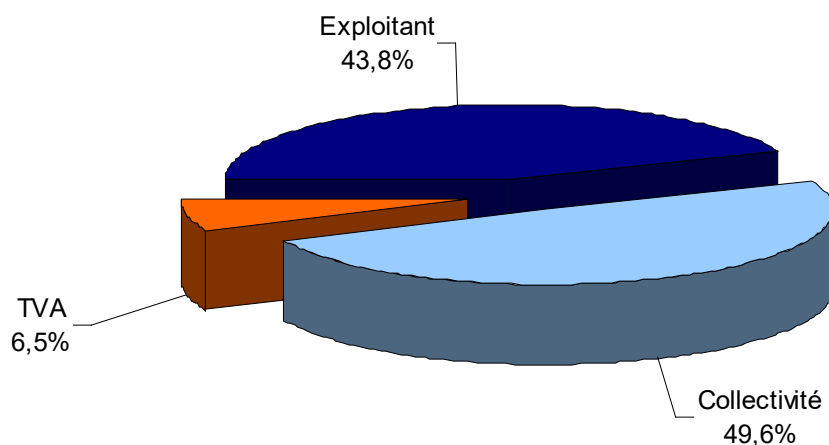
	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Exploitant	123,87	131,16	+5,89 %
Collectivité	169,20	148,40	-12,29 %
TVA	16,12	19,57	+21,40 %
Total [€ TTC]	309,19	299,13	-3,25 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-4,61 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,49 €/m³

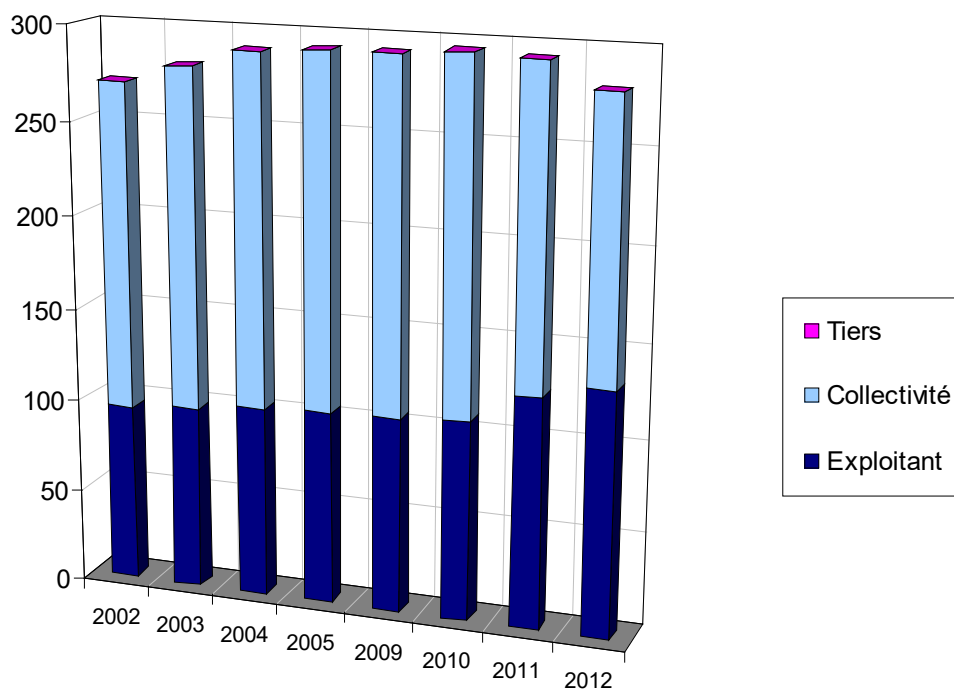
Répartition au 1er janvier 2012



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2002

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2002	95,51	174,40	0,00	269,91
2003	98,45	181,59	0,00	280,04
2004	102,39	187,50	0,00	289,89
2005	104,33	187,50	0,00	291,83
2009	105,05	187,50	0,00	292,55
2010	107,32	187,50	0,00	294,82
2011	123,87	169,20	0,00	293,07
2012	131,16	148,40	0,00	279,56



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PRINCIPAL

2011

tarif domestique de la communauté de communes

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour CHATEAUNEUF-SUR-CHER , ST SYMPHORIEN , VENESMES.

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,85	37,96	+5,89 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,7335	0,7767	+5,89 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20,40	14,00	-31,37 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,24	1,12	-9,68 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,19	0,20	+5,26 %
	TVA	5,5 %	7,0 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

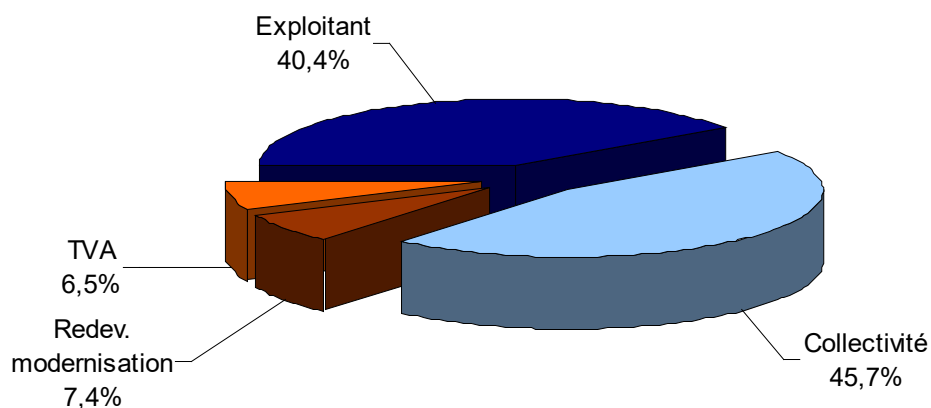
	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Exploitant	123,87	131,16	+5,89 %
Collectivité	169,20	148,40	-12,29 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,80	24,00	+5,26 %
TVA	17,37	21,25	+22,34 %
Total [€ TTC]	333,24	324,81	-2,53 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-4,61 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,71 €/m³

Répartition au 1er janvier 2012



■ RECETTES D'EXPLOITATION

● Recettes de la collectivité

	2010	2011	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	95 221,20 €	78 372,00 €	-17,69 %
dont abonnements	18 378,65 €	13 738,72 €	-25,25 %
Régularisations (+/-)	- 607,20 €		
Total recettes liées à la facturation des abonnés	94 614,00 €	78 372,00 €	-17,17 %

● Recettes de l'exploitant

	2010	2011	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	61 811,85 €	78 418,00 €	+26,87 %
dont abonnements	29 648,40 €	28 428,38 €	-4,11 %
Régularisations (+/-)	4 235,72 €		
Total recettes liées à la facturation des abonnés	66 047,57 €	78 418,00 €	+18,73 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux		14 725,00 €	
Autres recettes		245,00 €	
Total des recettes	66 047,57 €	93 388,00 €	

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2010	2011	Variation
Taux de desserte	100 %	100 %	0,00 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	10
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	0
	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	0
→	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	10
→	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	10
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	0
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	0
	TOTAL	100	50

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *Station d'épuration de Châteauneuf - Route de Corquoy*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Station d'épuration du bourg de Venesmes*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *Station d'épuration de Châteauneuf - Route de Corquoy*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Station d'épuration du bourg de Venesmes*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

- *Station d'épuration de Châteauneuf - Route de Corquoy*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *Station d'épuration du bourg de Venesmes*

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

- *Taux de conformité pour le service*

	2010	2011	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
2011-Choix d'un maître d'oeuvre :SEAF Ingénieurs Conseils 45160 OLIVET-	79 520 €		

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2010	2011
Encours de la dette au 31 décembre	283 318,56 €	242 645,27 €
Remboursements au cours de l'exercice	49 306,16 €	44 596,96 €
dont en intérêts	6 458,40 €	5 619,63 €
dont en capital	42 847,76 €	38 977,33 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011
Montant de la dotation aux amortissements	129 323,05 €	73 987,38 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2010	2011
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2010	2011

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ **PRIX GLOBAL : SAINT-SYMPHORIEN**

Eau potable	Collectivité : SIAEP MARCHE BOISCHAUT, affermage du 01/01/2011 avec la société SAUR FRANCE, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER, affermage du 24/05/2007 avec la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux, Tarif domestique : de la communauté de communes

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2011	1er jan 2012	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	90,70 €	94,37 €	+4,05 %
de l'assainissement collectif	123,87 €	131,16 €	+5,89 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	128,60 €	128,60 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	169,20 €	148,40 €	-12,29 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	23,04 €	30,00 €	+30,21 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,24 €	24,00 €	+31,58 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	13,33 €	13,91 €	+4,39 %
pour l'assainissement collectif	17,12 €	21,25 €	+24,10 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	255,67 €	266,88 €	+4,39 %
pour l'assainissement collectif	328,43 €	324,81 €	-1,10 %
TOTAL TTC GLOBAL	584,10 €	591,69 €	+1,30 %